



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP13/Doc.28.1.1

11 octobre 2019

Français
Original : Anglais

13^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Gandhinagar, Inde, 17 – 22 février 2020
Point 28.1 de l'ordre du jour

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE
L'ACTION CONCERTÉE
POUR
L'ANGUILLE D'EUROPE (*anguilla anguilla*)**

Résumé:

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco en collaboration avec le Secrétariat de la mer des Sargasses (CSS) et le Secrétariat de la CMS ont soumis le rapport ci-joint sur la mise en œuvre de l'Action concertée pour l'anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*), Action concertée 12.1.

* Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE
L'ACTION CONCERTÉE
POUR
L'ANGUILLE D'EUROPE (*anguilla anguilla*)**

ACTION CONCERTÉE 12.1

1. L'ACTION CONCERTÉE

Titre : Action concertée sur l'anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*)

Identification du document : [UNEP/CMS/ Action concertée 12.1](#)

2. AUTEUR DE LA PROPOSITION

Le gouvernement de la Principauté de Monaco en collaboration avec le Secrétariat de la mer des Sargasses (SSC) et le Secrétariat de la CMS.

3. ESPÈCES CIBLES

Classe : Actinopterygii
Famille : Anguillidae
Ordre : Anguilliformes
Espèce : *Anguilla anguilla*

4. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES ACTIVITÉS

L'activité principale de l'action concertée et du premier atelier consistait à convoquer une deuxième réunion sur la politique à suivre par les États de l'aire de répartition. L'objectif de la réunion était d'explorer toutes les options pouvant renforcer les efforts de conservation de l'anguille d'Europe. La réunion s'est concentrée sur l'exploration des synergies entre les instruments existants, la consolidation du rôle de la CMS et des mécanismes de mise en œuvre associés, dans les efforts de conservation en cours.

Deuxième réunion des États de l'aire de répartition, 2018

La deuxième réunion des États de l'aire de répartition pour l'anguille d'Europe s'est tenue à Malmö (Suède) les 15 et 16 mai 2018. La réunion a examiné des informations sur les activités liées à l'évaluation, la conservation et la gestion de l'anguille d'Europe à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. Après plusieurs présentations d'experts, de représentants de pays, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales impliquées dans la conservation de l'anguille, les délégués ont identifié certaines lacunes et opportunités, ainsi que des avantages dans le renforcement de la coopération internationale pour la conservation de l'anguille d'Europe.

L'enquête auprès des États de l'aire de répartition a été entreprise pour identifier les lacunes dans la conservation et la gestion de l'espèce. Elle permet de fournir une base de préparation pour les discussions de la deuxième réunion. Les résultats de cette enquête figurent dans le [rapport de la réunion](#).

Des actions complémentaires à la décision de la COP17 de la CITES de 2016 et à la résolution de 2016 du Conseil mondial de la nature de l'UICN concernant les anguillidés ont été identifiées.

Enfin, la réunion a réuni des parties prenantes n'appartenant pas aux États de l'aire de répartition, notamment la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM).

La réunion a souligné la nécessité de prendre en compte toutes les menaces pesant sur les anguilles tout au long de leur cycle de vie et dans leur aire de répartition, y compris en haute mer. Le groupe a identifié plusieurs axes susceptibles d'apporter une valeur ajoutée et de compléter les efforts en cours, et a reconnu la nécessité d'inclure tous les États de l'aire de répartition et les pays importateurs.

La réunion a conclu que :

« La coopération internationale peut permettre de remédier aux lacunes et aux problèmes en matière de conservation de l'anguille d'Europe. Dans ce contexte, la CMS, en tant que mécanisme mondial, peut résoudre bon nombre de ces problèmes. Sur la base des modalités ci-dessus, la CMS pourrait entamer des consultations sur la mise en place d'un tel mécanisme pour une conservation plus coordonnée et plus complète de l'anguille d'Europe. Un processus de négociation visant à renforcer la coopération internationale devrait prendre en compte les révisions en cours des politiques sur l'anguille d'Europe, y compris celles en cours dans l'UE, la CGPM, la CITES, l'UICN et le CIEM. Il convient également de prendre en compte la nécessité de renforcer l'action dans les meilleurs délais compte tenu du statut de conservation de l'espèce en danger de disparition. »¹

Troisième réunion des États de l'aire de répartition, 2019

Une troisième réunion des États de l'aire de répartition s'est tenue à Malmö (Suède) en juin 2019. Il a été conclu qu'il serait prématuré d'examiner un projet d'accord juridique pour *Anguilla anguilla*. Un plan d'action par espèce est envisagé comme une alternative possible. Il a été décidé que, pour permettre un examen et une consultation appropriés, un projet de document serait soumis à la COP13 de la CMS pour adoption.

Voir l'annexe pour un résumé des activités entreprises.

5. MODIFICATIONS APPORTÉES À LA VERSION INITIALE DE L'ACTION CONCERTÉE (LE CAS ÉCHÉANT)

L'action concertée d'origine n'a pas été modifiée et elle a été complétée. Pour les actions futures, voir le document de travail UNEP / CMS / Doc.26.2.9.

6. RÉFÉRENCES

1^{er} atelier des États de l'aire de répartition sur l'anguille d'Europe

[UNEP/CMS/Eels WS1/Rapport](https://www.cms.int/en/document/outcomes-meeting)

Inclusion de l'anguille d'Europe dans l'Annexe II de la CMS : Proposition et adoption à la COP11 de la CMS

[UNEP/CMS/Eels WS1/Doc.5](https://www.cms.int/en/document/outcomes-meeting)

2^{ème} réunion des États de l'aire de répartition pour l'anguille d'Europe

[UNEP/CMS/Eels2/Rapport](https://www.cms.int/en/document/outcomes-meeting)

Résultats de la deuxième réunion des États de l'aire de répartition pour l'anguille d'Europe (Eels2)

[UNEP/CMS/Eels2/Résultat](https://www.cms.int/en/document/outcomes-meeting)

¹ <https://www.cms.int/en/document/outcomes-meeting>

3^{ème} réunion des États de l'aire de répartition pour l'anguille d'Europe
[UNEP/CMS/Eels3/Rapport](#)

Projet d'accord juridique annoté pour la conservation et la gestion de l'anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*)
[UNEP/CMS/Eels3/Doc.2](#)

7. ACTION

L'action concertée sur l'anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*) est terminée. Lors de la troisième réunion des États de l'aire de répartition, tenue à Malmö (Suède) en juin 2019, les États de l'aire de répartition souhaitaient examiner un document de la COP (voir UNEP / CMS / COP13 / Doc.26.2.9). Ce document propose une voie à suivre et sera examiné pour adoption à la COP13 de la CMS en février. 2020.

ANNEXE : MISE EN OEUVRE DES ACTIVITÉS

Activité	Résultats attendus	Chronologie initiale	En cours	Changements ou solutions
1. Convoquer une deuxième réunion de politique générale des États de l'aire de répartition	Explorer toutes les options susceptibles de contribuer au renforcement des efforts de conservation de l'anguille d'Europe. L'accent devrait être mis sur l'exploration des synergies entre les instruments existants afin de renforcer le rôle de la CMS et le mécanisme de mise en œuvre associé dans les efforts de conservation en cours.	La deuxième réunion des États de l'aire de répartition aura lieu au cours du premier semestre de 2018, si possible.	Achevé. Rapport de la Réunion UNEP/CMS/Eels2/Rapport Résultats de la deuxième réunion des États de l'aire de répartition pour l'anguille d'Europe (Eels2) UNEP/CMS/Eels2/Résultat Voir Eels 3 Rapport de la réunion UNEP/CMS/Eels3/Rapport	N/A
2. Entreprendre une enquête sur les États de l'aire de répartition	Identifier les lacunes dans la conservation et la gestion des espèces.	En cours jusqu'à la COP 13	Achevé. Anguilles d'Europe dans la CMS Résultats d'enquête Voir Eels 2 Rapport de la réunion UNEP/CMS/Eels2/Rapport	N/A
3. Identifier des actions complémentaires à la décision de la COP17 de la CITES de 2016 et à la résolution de 2016 du Conseil mondial de la nature de l'UICN concernant les anguillidés		En cours jusqu'à la COP 13	Achevé. CITES et anguilles Voir Eels 2 Rapport de la réunion UNEP/CMS/Eels2/Rapport	N/A
4. Encourager l'amélioration du flux / de la collecte de données vers le CIEM pour les rapports annuels et l'évaluation de l'AESG pour la liste rouge en 2018.		En cours jusqu'à la COP 13	En cours. Voir Eels 2 Rapport de la réunion UNEP/CMS/Eels2/Rapport	N/A

Activité	Résultats attendus	Chronologie initiale	En cours	Changements ou solutions
<p>5. Collaborer avec des parties prenantes n'appartenant pas à l'Etat de l'aire de répartition, par exemple des organismes de pêche régionaux compétents, en particulier la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM). Les parties prenantes identifieront les sources de financement pertinentes si nécessaire.</p>		<p>En cours jusqu'à la COP 13</p>	<p>Achevé. GFCM Engagée voir Eels 3 Rapport de la réunion UNEP/CMS/Eels3/Rapport</p>	